

N'est-il pas bien évident pour tout le monde que si le service coûtait 14500 francs depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 15 novembre 1867, c'est qu'il n'y avait rien d'autre à payer...

Puis dans le journal du 22 décembre 1867 on lit ce qui suit :

Extrait d'une lettre de M. Godey au Journal de Roubaix, en date du 22 décembre 1867.

Le bureau de la tête duquel je suis placé depuis 1863, répond à un double besoin.

1<sup>er</sup> Fournir à M. le Maire les études et les éléments de solution des questions que la loi soumet à la décision de ce magistrat dans les rapports de la voirie urbaine avec les particuliers, etc.

2<sup>o</sup> Préparer, arrêter et diriger les travaux que l'administration exécute à ses frais, etc., etc.

Mais pour ceux qui, comme les membres de la commission et la presque unanimité du conseil municipal, estiment d'abord que la dépense vérifiée sur pièce a été de 469,882 fr. 87, que de la dépense du bureau il faut déduire l'équivalent d'un bureau de voirie sur le pied de 6,000 francs par an, ils feront l'opération suivante :

49,225 38 diminué de 5,290 moins de 6,000 francs.

Soit 44,093 38 à diviser par 469,882 87, ils trouveront 2 96 %.

N'est-ce pas encore une condamnation que de dire qu'il doit préparer, arrêter et diriger les travaux que l'administration exécute à ses frais.

Plus nous avançons, plus M. Godey sent sous ses pieds le plancher glisser; plus il devient pressant, souvent même injurieux envers les membres du conseil qui ont combattu ses dépenses et son mode d'administration.

Extrait du rapport du 10 octobre 1868 de M. Godey à M. le Maire

Le 19 août dernier, etc.

Qu'en somme il en est résulté pour moi un droit à des honoraires autorisés non déterminés par le conseil et consentis par l'administration pendant l'exécution.

Il avoue cependant que les honoraires n'ont pas été déterminés mais consentis par l'administration : nous avons dans le cours de ce travail démontré la portée de ces consentements et les avons réduits à leur juste valeur. Nous ne croyons pas avoir besoin d'y revenir.

Enfin, et comme complément, dans un rapport daté du 10 octobre sur l'école de la rue du Moulin, il dit page 14 :

Extrait du rapport de M. Godey du 10 Octobre 1868 sur l'école rue du Moulin

Page 14. — Notre position à Roubaix n'est point celle d'un architecte lié uniquement à l'exécution d'un contrat : nous sommes à la discrétion complète de l'administration comme agent chargé d'exécuter ses instructions.

En réponse au rapport du 30 avril, nous disons :

Qu'il est parfaitement établi que les conventions passées entre l'administration municipale et M. Godey, ont été observées par la ville ; — il est faux qu'aucune promesse ait été faite à M. Godey pour l'amener, malgré lui, à faire des travaux auxquels il n'était pas obligé ; exemple, la crypte du calvaire dont on est prié de relire l'exposé, et où il dit formellement qu'il n'a exécuté ce travail que sous sa garantie personnelle : car notez bien qu'il n'avait reçu pour cela aucun ordre, le conseil municipal ayant décidé, dès le principe, que ce projet serait mis au concours. Ce qui n'empêche pas M. Godey de venir présenter un mémoire de 60 francs pour l'exécution de ce travail ; — Il est faux que M. Godey ait jamais protesté contre les prétentions de la ville devant le conseil municipal qui la représente naturellement ; — il est faux que des engagements formels aient été contractés par délibération du conseil ; — il est faux que, depuis 1863, époque de la création du service, il en est en vain réclamé l'exécution. La lecture des rapports du 16 novembre 1864, 1<sup>er</sup> août 1865, 31 Mars 1866, 20 Mars 1867, le prouve surabondamment : ce n'est que dans son dernier rapport du 4 Mai 1868, page 5, qu'il commence à exercer ses réclamations, et qu'il se croit en droit de venir soulever une discussion sur la délibération du 17 août précédent.

On se rappellera qu'à l'époque de cette délibération, il était en congé, mais correspondait avec M. le Maire, comme il l'avoue très-nativement (Page 8) ; il n'est donc pas probable que les termes de cette délibération lui soient restés étrangers avant leur présentation au conseil municipal par M. Ernoul-Bayart à qui, par condescendance, la commission avait laissé prendre, sur sa demande, l'initiative de cette réforme dans les attributions de M. Godey, et en droit de faire des réserves pour différents projets qui n'étaient plus, dit-il, dans ses attributions. (Page 6)

Enfin, il est encore faux que des engagements aient été souscrits par quelques membres de l'administration au nom de tous.

(La suite à un prochain numéro.)

### Chronique locale & départementale

Nous avons dit il y a déjà plusieurs semaines, que les municipalités allaient être appelées à donner leur avis sur l'opportunité de la suppression des octrois. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que des questionnaires ont été reçus dans les mairies de Roubaix et de Tourcoing.

Sans vouloir préjuger l'opinion des

deux administrations, nous croyons pouvoir dire qu'elles se prononceraient pour le maintien d'un impôt, qui sera sans doute modifié par la suite sur certains points, mais dont la suppression radicale jetterait le désarroi dans leurs finances.

Par arrêté préfectoral, les barrières de dégel sont fermées dans l'arrondissement de Lille, à compter du 4 février, à dix heures de matin.

Voici, d'après une note qui vient d'être adressée à l'administration départementale, l'état d'avancement, au 1<sup>er</sup> février 1870, des études et projets de différentes lignes de la Compagnie du Nord-Est, intéressant le département du Nord :

1<sup>o</sup> Ligne de Tourcoing à Menin (Concession définitive). — Le projet définitif est arrêté ; les diverses pièces demandées par l'art. 3 titre I du cahier des charges ont été soumises à l'approbation du gouvernement le 17 janvier. On prépare en ce moment les documents nécessaires pour procéder à l'enquête relative aux emplacements des stations ; ces documents seront remis à l'administration dans les premiers jours de février.

2<sup>o</sup> Ligne de Lille à Commines. (Concession définitive). — La rédaction du projet définitif a été retardée par la nécessité de se mettre d'accord avec la Compagnie du Nord pour l'entrée à Lille ; cet accord est sur le point de s'établir. Le projet définitif pourra être présenté dans les premiers jours de février.

3<sup>o</sup> Ligne de Gravelines à Watten. (Concession définitive). — Les plans et profils sont terminés entre Gravelines et Bourbourg ; on achève les opérations sur le terrain entre Bourbourg et Watten.

4<sup>o</sup> Ligne de Saint-Omer à Berguette. (Concession éventuelle). — Les études sur le terrain sont terminées ; sous peu, on pourra procéder à l'enquête d'utilité publique.

5<sup>o</sup> Ligne de Berguette à Armentières (Concession éventuelle). — Les études sur le terrain sont terminées ; on prépare le dossier pour procéder à l'enquête d'utilité publique.

6<sup>o</sup> Ligne de Dunkerque à Calais par Gravelines (concession éventuelle). — Deux tracés sont étudiés ; l'un direct par Gravelines, le second par Bourbourg et Loon. Sur la demande des communes, on fait en ce moment une troisième étude qui reliait directement Bourbourg à Dunkerque.

7<sup>o</sup> Ligne de Somain à Tourcoing (concession éventuelle). — Le tracé a été présenté à l'administration pour procéder à l'enquête publique. On attend une solution.

8<sup>o</sup> Ligne de Somain à Fourmies, ou à Anor (concession éventuelle). — Les études sur le terrain viennent d'être commencées.

Nous avons signalé dans nos derniers numéros l'arrestation à Roubaix de toute une bande de jeunes voleurs à la tire ; à la liste que nous avons donnée, nous devons ajouter le nom de la femme Catherine Herman âgée de 52 ans, qui servait de recéleuse. Les méfaits de cette bande sont nombreux. Dans un court espace de temps, dix vols ont été signalés à sa charge. Voici comment procédaient les jeunes gens qui la composent et dont la plupart ont déjà été condamnés ou poursuivis pour vol. Ils se dispersaient chaque soir par groupes de trois ou quatre, parcouraient les rues, s'arrêtaient devant les étalages pour examiner l'intérieur des magasins. Quand ils en avaient trouvé un où il n'y avait personne, ils brisaient un carreau avec le moins de bruit possible, introduisaient dans la vitrine un morceau de bois au bout duquel était attaché une grosse épingle recourbée en forme de crochet et amenaient à eux tous les objets à leur portée, qu'ils allaient vendre ensuite à vil prix.

Ceci était la première manière de ces messieurs ; ils en avaient une autre. Tandis que les uns faisaient le guet au dehors, les autres pénétraient audacieusement dans le magasin, ouvraient le comptoir et emportaient tout l'argent qu'ils y trouvaient.

Comme nous le disons plus haut, dix détaillants ont été victimes de ces vols. Ce sont : M. Seignier, rue de Lomclot, 170 ; Mme Goddyn, Valérie, rue du Collège, 180 ; M. Meulier, rue de Lannoy, 39 ; M. Segard, rue St-Antoine, 70 ; M. Debuchy, rue Blanchemaille, 146 ; Mme Wattel, Josephine, rue de l'Époule, 66 ; M. Beuscart, rue de Lille, 84 ; M. Boussemart, rue du Moulin de Roubaix, 69 ; M. Verharghe, rue de Lille, 74 ; M. L'hermite, rue du Bois, 20.

Aux premières plaintes qui lui étaient parvenues, la police de sûreté était mise en campagne, mais, malgré l'intelligence de son chef, elle n'avait pu découvrir les coupables, quand quelques indices mirent sur leur trace M. Serret, commissaire d'arrondissement, remplissant les fonctions de commissaire central. Sous la direction de ce fonctionnaire, la brigade de sûreté a arrêté toute la bande il y a trois jours.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX

Société Orphéonique de Roubaix.

CONCERT DU SAMEDI 5 FÉVRIER.

Programme : Première Partie.

- 1. (Heiberger.) Aïmons toujours, chœur Société Orphéonique.
2. (Rossini.) Cavatine d'Ill Barbiere, Mme Monbelli.
3. (Duprato.) Romance de : La Déesse et le Berger, M. Nicot.
4. (Litz.) Rhapsodie Hongroise n° 2, M. Koszul.

- 5. (Gounod.) Duo de Mireille, Mme Monbelli et M. Nicot.
6. (Zifeu.) L'invalide à la tête de bois, M. Berthelier.

Deuxième Partie.

- 1. (C. Saint-Saëns.) Sérénade, Société Orphéonique.
2. (Kozsul.) Gavotte, exécutée par l'auteur.
3. (Herold.) Romance de : Marie, M. Nicot.
4. (Rossini.) Cavatine de Sémiramis, Mme Monbelli.
5. (L'Huilier.) C'est ma fille, M. Berthelier.
6. (Kozsul.) Grande valse de concert exécutée par l'auteur.
7. ( ) Air, M. Nicot.
8. ( ) Chanson espagnole, M<sup>me</sup> Monbelli.
9. (L'Huilier.) Viv' Mosieu l' Mare, M. Berthelier.

### Correspondance théâtrale du Journal de Roubaix.

Première représentation de Lucrèce Borgia drame en 3 actes et 2 parties de V. Hugo. Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Paris, jeudi. Il est toujours pénible de voir une fête littéraire devenir prétexte à manifestations. Cette réflexion nous est venue hier en voyant l'attitude du public à la première de Lucrèce.

Ce qu'on est convenu d'appeler « V. Hugo homme politique », vous obsède, vous assomme à la représentation de ses pièces. Le splendide génie littéraire de l'homme disparaît, et l'on est sur de voir la foule se gaudir d'allusions auxquelles l'auteur n'a passongé. Là où on pensait jouir tranquillement d'une œuvre ; on jout, si c'est une jouissance l-du spectacle d'une foule hargneuse, ardente aux lazzi, aux quolibets et aux injures, saisissant avec un flair incroyable ce qu'elle croit une attaque ou une allusion aux choses d'à présent. Cela serait bien fait pour troubler la magnificence du spectacle, si l'on n'avait acquis par la lecture, la conviction que la pièce est superbe, que ce n'est pas un de ces drames de circonstance fait, pour appeler les colères sur l'état de chose, actuel. Mais c'est assez de réflexions.

Il nous faut examiner la façon dont le drame de V. Hugo a été interprété. Melingue seul, dans son rôle excessivement court d'Alphonse d'Este, a été admirable. Taillade toujours à côté de l'esprit de son rôle, est faux et ampoulé ; il a fait cette chose étourdissante de rendre déclamatoire la prose si vigoureuse de son rôle. M<sup>me</sup> Laurent a eu quelques éclairs, hélas ! trop peu nombreux !

En somme, ce n'est pas monté comme il le faudrait, pour les acteurs du moins, car la mise en scène est splendide.

Il n'y a plus d'acteurs pour les drames de V. Hugo.

Mais, est-ce un succès ? me direz-vous : je ne saurais l'affirmer, la salle n'a pas écouté : il y avait trop d'agitation.

La seconde représentation décidera.

ALBERT MERCIER.

Voici, d'après le Figaro, quelques détails sur les incidents de cette représentation :

Paul de Cassagnac entre dans une loge du balcon.

Aussitôt, sur l'air des lampions, quelques personnes l'appellent par son nom ; d'abord ils ne sont que deux ou trois, puis dix, puis vingt ! Ils sont cinq cents !

Lui, au lieu de dédaigner ces plaisanteries, se met à logner les galeries supérieures. On le siffle : Paul de Cassagnac fait signe aux siffleurs de le suivre dans la rue.

Un effroyable ouragan éclate.

On hue, on conspu, on siffle le rédacteur du Pays.

Le rédacteur du Figaro continue ainsi : Je sors du théâtre à minuit et nous mettons sous presse dans deux heures. Vous n'attendrez donc pas de moi un compte-rendu. Contentez-vous d'un simple procès-verbal écrit à la hâte.

Oui, le premier acte est très-beau et la scène qui le termine, celle où des jeunes seigneurs démasquent Lucrèce devant Gennaro, est de premier ordre et d'un effet saisissant. Non ! cela n'a pas vieilli parce que c'est du bon drame, empouissant, émouvant. M<sup>me</sup> Laurent a trouvé un geste superbe quand, au comble de la honte d'être insultée de la sorte, devant son fils, elle s'écrie :

— Assez ! assez !

La toile tombe, toutes les mains applaudissent, il n'est plus question de politique, ni de sous-entendus, ni d'allusions, on applaudit le dramaturge, l'écrivain. La claque n'a pas besoin de donner quand il s'agit de rappeler les artistes.

Ce premier acte est un triomphe. Dans l'entr'acte, reprise de l'incident Cassagnac.

Le deuxième acte de Lucrèce Borgia n'est qu'un opéra sans musique ; il est froid, mesquin et ennuyeux. On n'apas le courage de l'applaudir ; les frères et amis ont le tact de se taire : pas un bravo n'éclate à la chute du rideau.

L'incident Cassagnac revient avec plus de violence ; cette fois encore il y a dans l'allure du rédacteur du Pays une provocation à la foule qui déchaîne toutes les violences ; ce ne sont plus des lazzi ; on l'invective. Il est temps que le troisième acte commence.

Même succès que les actes précédents. On rappelle les artistes. L'incident Cassagnac continue.

Dans l'entr'acte, on appelle Canrobert sur l'air des Lampions, et les spectateurs, reprenant une phrase qu'un démenti n'apas su sauver de la célébrité, s'écrient de temps en temps :

Rrrran !

Le quatrième et le cinquième acte marchent comme sur des roulettes.

Entre le quatrième et le cinquième acte, M. Paul de Cassagnac est remplacé dans sa loge par M. Georges de Heckeren ; il est dans la loge du Pays : cela suffit, et il étreint, comme on dit au théâtre,

le cinquième acte est un triomphe pour Mme Marie Laurent.

Voici maintenant la réponse de M. Paul de Cassagnac aux Insulteurs démocratiques.

Lorsque la direction du théâtre de la Porte-Saint-Martin annonça en lettres de feu que M. Melingue et Madame Marie Laurent joueraient les principaux rôles de Lucrèce Borgia, elle commettait évidemment une injustice au préjudice de votre très humble serviteur.

J'ai eu l'honneur, hier, de métamorphoser en actes nouveaux et émouvants les entr'actes un peu longs, d'ailleurs, du drame de M. Victor Hugo.

Et je suis loin de me plaindre des insultes et des provocations dont j'ai été l'objet deux heures durant.

Ce sera pour moi comme un des plus beaux soirs de ma vie, celui où j'ai semblé représenter à moi tout seul, le dévouement à mon Souverain et à ma Souveraine.

Mon nom était comme un drapeau, comme un écusson ; c'était le volontaire libre, le marmeluck, comme on l'a dit, souvent, debout et seul contre la foule hurlante.

Ce qui se passerait ce soir-là, je ne l'ignorais pas. Comme tout le monde, je m'attendais à voir traîner dans la boue, par les plus grossières allusions, ce que j'aime, ce que je sers, ce que je défends.

Et j'y suis allé précisément parce que je le savais. Partout où les principes, dont je me suis fait le champion, seront attaqués, on me verra présent, la tête haute, et la poitrine en avant.

D'autant plus que les vociférations de la canaille me sont précieuses, presque aussi précieuses que les poignées de mains des honnêtes gens.

La boue qu'on m'a jetée est aussi un piédestal et du haut de ce piédestal, je n'ai plus de place pour le mépris et l'accent de colère. Le mépris et le dégoût m'envahissent tout entier.

Ils étaient cinq cents, ils étaient mille ; j'étais seul.

Mont-ils fait baisser le regard ? Peuvent-ils se vanter d'avoir enlevé de ma physionomie l'insolence dédaigneuse qui l'inondait.

Non ! S'ils me haïssent, ils savent que je les haïs.

S'ils veulent ma tête, ils savent que je n'hésiterais pas à la prendre la leur.

Donc, entre eux et moi, la partie est engagée. Qu'ils fassent leur jeu, je ferai le mien ; et malheur à qui perdra !

Pour mon compte, je suis satisfait. Passer, en public, la grande revue des crédits, est chose qui n'est pas donnée à tout le monde, et cette revue, je l'ai passée hier, en compagnie de Georges de Heckeren.

Franchement, la famille Hugo fait bien les choses.

La salle de la Porte Saint-Martin était spécialement triée.

Les chefs, Rochefort, Flourens, Fonvielle, Arnould, Millière, étaient au premier rang. La valetaille était dans les cintres.

On n'a pas cherché à caresser, à séduire le succès, on a voulu le violer brutalement.

Il restera maculé, souillé par ces embrasements immondes. — Paul de Cassagnac.

### Dernières nouvelles.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

Monsieur le procureur général, Quelques doutes se sont élevés sur la question de savoir si ma circulaire sur les juges de paix s'applique aux juges suppléants : il est évident que non.

Mais il est également évident qu'il n'y a aucune distinction à établir entre les juges de paix qui se présentent pour la première fois devant les électeurs et ceux qui sollicitent une réélection. Les droits acquis ne sont respectés que jusqu'à la réélection.

On m'a également interrogé pour savoir comment il fallait entendre le passage de ma circulaire sur la presse, qui vous invite à ne pas permettre qu'on substitue un compte rendu de fantaisie au compte rendu officiel. Il ne saurait y avoir aucune difficulté à cet égard : quand un journal aura inséré dans l'un de ses numéros le compte rendu officiel d'une séance du Sénat ou du Corps législatif, il sera libre de citer en partie, d'analyser, d'apprécier et de discuter les discours et les incidents de cette séance, sans que cette citation, analyse, appréciation ou discussion, puisse être assimilée à un compte rendu interdit.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, EMILE OLLIVIER.

### Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, vendredi, 3 h. 30 m.

Corps législatif. Répondant à M. Montpayroux, M. Segris annonce que beaucoup d'astronomes de l'Observatoire ayant donné leur démission, le gouvernement a nommé une commission afin de rechercher les causes du dissentiment survenu dans cette administration. Aussitôt l'enquête terminée, le gouvernement prendra une décision conforme aux intérêts qui lui sont confiés.

M. Crémieux dépose un projet d'addition qu de modification de 43 articles du

Code d'instruction criminelle. Reprise de la discussion sur la marine marchande.

M. de Kerjegu a la parole.

Bourse de Paris du Vendredi 4 Février 1870. Rente 3 p. 0/0 73.60 id. 4 1/2 p. 0/0 104.00

### COMMERCE.

Havre, vendredi 2 h. 50. (Dépêche de MM. Kabié et C. communiquée par M. Buteau-Desbonnets.)

Marché presque nul ; Louisiane, environ 138 ; Brésil soutenu. Liverpool, marché calme et faible.

Havre, vendredi. (Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Petites demandes ; marché faible, mai-juin, 132 ; New-York, 25 3/8 ; recettes libérales.

Liverpool, ventes probables, 10,000 balles, marché calme ; Orléans, 11/16 ; Egypte, 12 3/4 ; Perim 11 7/8 ; Oomra 10.

HAVRE, JEUDI 3 FÉVRIER 1870. Colons. — Nous avons vu un plus de demande en petits lots pour la filature, mais à prix mous. On fait des Louisiane presque moitié ordinaire et très ordinaire à 440 fr. Les cotons de cette dernière désignation et au-dessous restent toutefois très rares.

A livrer, on laisse quelques lots Louisiane en mer de 138 à 138 fr. 50 pour strict low middling et fully dito, des Oomra expéditions mars et avril à 112 fr. 50, et des expéditions janvier par steamer à 120 fr. — Portions de ces affaires ne figurent pas à la cote.

A terme, on a faibli également. On a fait du février à 135 fr. 50, du mars avril à 133 fr. de l'avril à 132 fr. 50. — On a fait aussi depuis deux jours tous les mois jusqu'à décembre 133 fr. 50 et depuis octobre à décembre à 131 fr. 50.

Les ventes notées à quatre heures vont à 153 h. Laines. — En vente publique, on a adjudé 226 h. Chili avariées et 60 b. Plata également avariées, comme ci-dessous.

De gré à gré, il se continue toujours quelques affaires et on note ainsi 22 h. Montevideo suint, à 160 fr. les 100 kil.

### BOURSE DE LILLE.

Cours du 3 Février 1870. OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	500 ..
Lille 1860. J. A. 1865.	104 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	98 ..
Lille 1868. libérées.	503 75
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43 75

VALEURS LOCALES. Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix.

Comptoir Evelder et C.	565 ..
Credit industriel du Nord.	525 ..
Caisse Pérot et Comp.	511 25
Compagnie le Nord incendie	566 25
200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1300 ..
—	1125 ..
Caisse comm. de Roubaix.	541 25
Lille à Béthune, actions.	400 ..
Lille à Béthune, oblig.	400 ..
Aniche (le douzième)	250 ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois	1840 ..
Bruay	425 ..
Bully-Grenay, anc.	4120 ..
Carvin.	10075 ..
Courrières.	625 ..
Campagnac.	1300 ..
Douvain, anc.	1400 ..
Douvain nouv. 1864.	1350 ..
Escarpelle.	9100 ..
Epinae.	1550 ..
Ferfay.	9100 ..
Fieines et Harding.	1350 ..
Lens.	9100 ..
Liévin.	1350 ..
Meurchin.	900 ..
Veicogne-Nœux.	3410 ..
Vendin.	900 ..
Thiv. et Fresnes (M.)	900 ..

### COURS DES HUILES A LILLE.

3 Février 1870.

	HUILES GROSSES	TOUTRELAIT	HUILES FINE
Colza.	26 à 28 50	18 à 19 50	15 à 16 50
Lin.	32 à 34	24 à 26	20 à 22
Arachide.	32 à 34	24 à 26	20 à 22
Carthame.	22 à 24	15 à 17	12 à 14
Chaux.	15 à 16	10 à 11	8 à 9
Lin gr. et.	20 à 22	15 à 17	12 à 14

En vente à la librairie J. Reboix.

### ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE LAINIÈRE en France

et les moyens de ramener sa prospérité par Paul PIERRARD, (courtier en laines).

Londres, 44, Coleman Street, City, E. C. PRIX : 1 franc.

(Vendue au profit de Société française de secours à Londres.)

### CHEMINS DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Monscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.)

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> cl.) — 7.38 — 9.36.